

16.00 crédits

Q2

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Gilles
Thèmes abordés	<p>Cette UE appelée Travail de fin d'études (TFE) EN et SUR l'architecture permet à l'étudiant de développer et présenter son TFE. Cette UE est articulée aux Ateliers de recherche qui sont encadrés.</p> <p>Concluant le Master en architecture, le Travail de Fin d'Etude (TFE) est un travail de synthèse original EN et SUR l'architecture, articulant projet et théorie, développant un questionnement personnel inscrit dans une problématique partagée.</p> <p>Plus particulièrement, les principes fondamentaux du TFE sont explicités comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le TFE est l'aboutissement du Master en architecture. Il conclut la formation universitaire de l'étudiant à la discipline architecturale en reliant les acquis de l'ensemble des unités d'enseignement dispensées. Le TFE conclut l'ensemble des apprentissages des deux ans du cycle de master. Il est préparé par des activités d'enseignement dont l'intensité est croissante au fil du Master : initiation, maturation, approfondissement et accomplissement. • Le TFE est un travail de synthèse personnel et original. Parallèlement aux Ateliers de recherche qui misent sur un encadrement collectif, l'étudiant montre sa capacité à faire synthèse : il réalise son TFE individuellement et il contribue à la production de connaissances nouvelles sur le sujet étudié. • Le TFE est un travail unique en et sur l'architecture. En reliant l'ensemble des UE de la formation, l'étudiant développe un travail à la fois pratique et critique. Ce travail unique donne lieu à une note unique. La rencontre de ces deux visées est centrale. • Le TFE articule projet et théorie de la discipline. Il comporte obligatoirement deux parties interagissantes et indissociables de telle manière que si chacune d'elles possède une valeur en soi, elles valent également l'une par l'autre. L'étudiant développe son TFE à la fois par un processus de projection et un processus d'objectivation. L'articulation entre les deux processus est centrale, bien que l'importance de chacun des deux puisse varier d'un travail à l'autre en fonction du sujet étudié ou de la méthode utilisée. • Le TFE développe un questionnement personnel inscrit dans une problématique partagée. Le TFE prend place à la rencontre d'une question posée et d'une question à poser. D'un côté, un comité d'accompagnement oriente le travail et définit une problématique partagée (un thème, un site) alors que, de l'autre, l'étudiant inscrit dans ce cadre un questionnement personnel qu'il désire développer en autonomie. • Le TFE manifeste l'acquisition des compétences associées au profil du diplômé. L'étudiant répond aux attentes du profil du diplômé, en rencontrant les neuf dimensions du référentiel AA correspondant à ce profil de sortie (cf. annexe 19) : concevoir un projet, expérimenter une démarche artistique, se constituer une culture architecturale, situer son action, aller à la rencontre d'autres disciplines, concrétiser une dimension technique, exprimer, représenter et communiquer une approche architecturale, adopter une attitude professionnelle, poser des choix engagés.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>A l'issue de cette activité qui clôture sa formation, l'étudiant est capable de développer en autonomie une démarche d'architecte concrétisée dans un travail de synthèse. Ce travail intègre les neuf dimensions du référentiel Acquis d'Apprentissage.</p> <p>Concevoir un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Face à une question complexe d'ordre architectural, discerner, analyser et intégrer les multiples éléments constitutifs d'une réalité en devenir. De là, produire des hypothèses à partir desquelles le choix d'une mise en forme cohérente redéfinit les lieux <p>Expérimenter une démarche artistique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Face à une situation quelle qu'elle soit, imaginer et mettre en 'uvre une idée capable d'initier un processus de questionnement <p>Se constituer une culture architecturale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et activer des références écrites, dessinées ou construites qui fondent la discipline <p>Situer son action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observer, analyser et interpréter rigoureusement les multiples composantes matérielles, sociales, culturelles qui constituent la situation dans laquelle s'inscrit la réflexion. Révéler les potentiels de cette situation par l'effet du projet d'architecture <p>Mobiliser d'autres disciplines</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Activer sa curiosité pour éprouver les fondements de ses acquis. Adopter une démarche transversale en vue d'opérer les transformations pertinentes <p>Exprimer une démarche architecturale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir et utiliser les moyens conventionnels et artistiques pour explorer, déceler, concevoir, donner à voir une réalité, un concept, un projet <p>Adopter une attitude professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agir en tant qu'acteur conscient de ses responsabilités, prêt à interagir avec les intervenants de l'acte de bâtir <p>Poser des choix engagés</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'engager face à une situation, de manière responsable, en s'appuyant sur une réflexivité sociétale et culturelle
<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>L'évaluation du <i>Travail de fin d'études</i> (TFÉ) porte sur la capacité de son auteur-e à conclure son programme de Master en architecture par un travail de synthèse accompagné, personnel et original <i>en et sur</i> l'architecture.</p> <p>L'évaluation du TFÉ donne lieu à une note sur 20 points établie en fonction des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la qualité et la cohérence du projet en architecture au regard des attendus décrits en 5.1. et de l'approfondissement de la question particulière ; • la qualité et la cohérence de l'écrit sur l'architecture au regard de sa structuration logique et de l'intérêt de ses apports tels que décrits en 5.2. ; • la qualité et la cohérence des articulations entre le projet et l'écrit telles que décrites en 5.3. ; • la qualité et la cohérence de l'ensemble des documents produits et présentés ; • la qualité et la cohérence de la défense orale. <p>Pour que le TFÉ soit recevable, l'étudiant-e devra obligatoirement présenter lors de la session de juin l'ensemble des documents décrits ci-après. L'inscription à la session de juin est automatique.</p> <p>La partie en architecture est présentée au moyen des documents graphiques (au minimum : plans, coupes et élévations) et des supports de présentation (apportés le jour du jury) – en ce compris un éventuel « document illustratif supplémentaire » – cohérents avec l'ensemble des documents graphiques remis par ailleurs et permettant une compréhension complète de cette partie.</p> <p>La partie sur l'architecture est rédigée en français (ou en anglais moyennant l'accord des copromoteurs). Elle comprend entre 45 000 et 60 000 signes, espaces compris, hors notes, préface, bibliographie, annexes, index, tables, etc., et hors illustrations et/ou graphiques qui explicitent la pensée et le travail développés. Sa rédaction répond aux exigences et conventions propres à tout écrit universitaire.</p> <p>Au début du mois de juin, l'étudiant-e dépose son TFÉ (écrit et panneaux) sur DIAL sous la forme de deux PDF distincts (contenus précisés ci-dessous), en mentionnant le promoteur référent par atelier et son courriel.</p> <p>Une version PDF du travail écrit (avec reconnaissance de texte activée), sans illustrations et avec une taille maximale de 20 MB, sera également déposée sur Moodle pour détection de plagiat.</p> <p>Les documents PDF seront transmis par les copromoteurs-cotitulaires avant la présentation orale aux invité-e-s et au copromoteur-trice-expert-e.</p> <p>L'étudiant dépose également l'écrit et les documents graphiques de présentation à LOCI auprès des copromoteurs-cotitulaires de chaque atelier TFÉ. Il est impératif que ces documents soient identiques à ceux qui ont été déposés sur DIAL.</p> <p>L'évaluation se déroule dans le cadre d'une présentation devant les membres d'un jury d'architecture composé d'un-e président-e (qui ne cote pas), du comité d'accompagnement et d'invité-e-s internes et/ou externes à LOCI.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>LOCI</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en architecture/ BXL	ARCB2M	16		